

- Q. Lors d'une entrevue similaire, l'an dernier, vous aviez déclaré que du point de vue canadien, les retombées de la nouvelle orientation de la politique économique américaine, de même que le conflit indo-pakistanaïsi avaient été les événements majeurs en 1971. Qu'en est-il pour l'année qui s'achève?
- R. Parmi les fait saillants de cette année qui présentent un intérêt particulier pour le Canada, ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale, je placerais en tout premier lieu la continuation du mouvement vers une "détente" entre l'Est et l'Ouest. Nous avons été témoin, en peu de temps, d'un "déblocage" considérable. Les voyages du Président Nixon à Pékin et à Moscou sont à cet égard particulièrement significatifs. Le rythme accéléré de cette détente présente à la fois des risques et des défis à relever au cours des négociations qui s'annoncent. Ces négociations auxquelles le Canada entend prendre une part active et qui dureront peut-être des années, indiquent au moins que l'époque de la guerre froide est révolue.
- Q. À la lumière de ce que vous venez de dire, le Canada s'est surtout appliqué, au cours des douze derniers mois, à consolider ses initiatives en politique étrangère; je pense, notamment, à nos relations avec la Chine. À quoi peut-on s'attendre en 1973? (Viet-Nam?)
- R. Un aspect qui attire beaucoup d'attention actuellement concerne un rôle possible pour le Canada au Viet-Nam. Il ne s'agit pas là, à proprement parler, d'une initiative de notre part. On nous demande d'envisager la participation du Canada dans une nouvelle commission internationale de surveillance du cessez-le-feu que nous souhaitons tous voir déclaré au Viet-Nam. Sur ce point, nous avons clairement exposé notre position. Nous sommes disposés à examiner dans un esprit constructif toute demande de participation à des dispositifs de surveillance de trêve. Mais il faudra, pour que nous puissions accepter, que nous ayons l'assurance que l'opération promette de réussir et que nous puissions y jouer un rôle utile. Nous avons une grande expérience d'opérations de ce genre au Viet-Nam, et c'est en nous basant sur cette expérience aussi bien que sur l'étude des circonstances entourant la demande, que nous jugerons les chances de succès et la possibilité d'une participation utile du Canada.
- Q. À l'heure de la détente en Europe, comment entrevoyez-vous le rôle du Canada au sein d'un organisme comme l'OTAN?
- R. Par le passé nous avons encouragé tant sur le plan bilatéral que multilatéral les efforts faits en vue d'une détente en Europe. Notre présence à la réunion d'Helsinki confirme le fait que le Canada est reconnu comme partenaire valable lorsqu'il s'agit de questions de sécurité et de coopération en Europe.
- Pour ce qui est de son appartenance à l'OTAN, le Canada, qui n'est pas membre d'un organisme comme la Communauté économique européenne et n'a pas les moyens que les grandes puissances possèdent, trouve dans tous les comités d'OTAN jusqu'au Conseil ministériel lui-même, un forum pour exprimer et faire valoir ses intérêts dans toutes les questions importantes qui touchent la détente entre l'Ouest et l'Est.
- Q. On a vu, cette année, que le Canada a fait une contribution remarquable à la conférence de Stockholm sur l'environnement. À part cette question, dans quels domaines souhaitons-nous intensifier notre action aux Nations Unies?
- R. Je suppose que le Droit de la Mer sera un domaine où nous concentrerons nos efforts. Deux sessions du Comité des Nations-Unies sur le fond des mers auront lieu l'an prochain, suivies à l'automne d'une réunion préparatoire à la